



## Règlement de la Bourse aux jouets et articles de puériculture

Organisée par l'ASSE le 23 novembre 2019  
Salle des fêtes de STAPLE (Contour de l'église 59190)

### 1) CONDITIONS :

- La bourse aux jouets est exclusivement réservée aux particuliers
- Pour couvrir ses frais, l'ASSE demandera une participation non remboursable de 2 € en liquide par fiche de dépôt.
- 10 % du montant des ventes seront prélevés pour être reversés à l'ASSE.

### 2) INSCRIPTIONS :

- Pour participer à notre bourse vous devez d'abord vous inscrire par mail en précisant le nombre de liste que vous souhaitez, votre nom et votre numéro de téléphone à [asse.staple@gmail.com](mailto:asse.staple@gmail.com) ou via notre page Facebook. Un numéro de déposant vous sera alors attribué (2 maximum par foyer).
- Lors de la validation de votre inscription une fiche de dépôt et un modèle d'étiquette vous sera fournis.

### 3) PRÉPARATION DES ARTICLES A VENDRE :

Utilisez la fiche de dépôt et le modèle d'étiquette qui vous a été remis lors de votre inscription. Ces documents sont à remplir par vos soins avant le dépôt des articles et de manière lisible et détaillé.

- *LA FICHE DE DEPOT*

Elle comporte votre nom, votre téléphone, votre numéro de déposant, la liste des articles à déposer (25 maxi) et les prix.

Vous pouvez la demander par mail à [asse.staple@gmail.com](mailto:asse.staple@gmail.com) ou sur la page Facebook de l'ASSE.

Les prix sont fixés par vous-même et ne sont pas modifiables, ni négociables pendant toute la durée de la bourse. Afin de faciliter l'organisation nous vous demandons de **fixer des prix ronds ! Exemple : 2€ ou 2,50€ mais pas 2,70€ ou 3,20€.**

Ne prévoyez pas des prix trop élevés. L'ASSE reverra éventuellement les prix avec vous lors du dépôt.

Pour rappel, sont acceptés les jouets pour enfants, les livres pour enfants, les articles de puériculture, le linge de lit bébé et enfants, les accessoires de chambre enfant...

Les articles à vendre doivent être en bon état de propreté et ni cassés ou défectueux.

Si les jeux fonctionnent avec des piles, ces dernières doivent être vendues avec le jouet pour montrer le bon état de fonctionnement.

- *LES ÉTIQUETTES*

Une feuille d'étiquettes à découper vous sera fournie lors de votre inscription. Pour les étiquettes réalisées par vos soins, elles devront obligatoirement comportées les mentions suivantes : numéro de déposant, code de l'article, prix et désignation précise.

L'étiquette **doit être suffisamment attachée à l'article** : autocollantes, épinglées, liées avec une ficelle... pour ne pas être égarée lors de la manipulation de l'article mais doit être facilement détachable pour le jour de la vente.

Afin de garantir une mise en vente normale, nous vous invitons à utiliser le modèle des étiquettes fourni par l'ASSE.

#### 4) DÉPÔT DES ARTICLES A VENDRE :

Le dépôt des articles se fera le mercredi 20 novembre 2019 **de 10h à 12h (et uniquement pendant ce créneau)** à la salle des fêtes de Staple. Les articles seront vérifiés un à un et pris en charge par un bénévole de l'ASSE, en votre présence.

**Les responsables de la bourse se réservent le droit de refuser au moment du tri, ou de retirer pendant la vente tous les articles en mauvais état. Les articles considérés comme invendables seront refusés. Ils doivent donc être complets, en bon état et propres.**

Si vous déposez vos articles dans un panier, un carton ou un sac, n'oubliez d'y inscrire lisiblement votre numéro de déposant afin de pouvoir le récupérer le jour du retrait.

#### 5) LE JOUR DE LA VENTE

- La vente se déroulera le **Samedi 23 novembre 2019 de 10h à 16h (NON STOP)** à la salle des fêtes de Staple
- Les paiements par chèque sont acceptés pour les sommes supérieures à 10 € (pièce d'identité exigée).
- Les articles vendus ne seront ni repris, ni remboursés.

#### 6) RETRAITS DES ARTICLES INVENDUS

- Les articles invendus doivent impérativement être récupérés par le déposant le **mercredi 27 novembre 2019 entre 10h et 12h (et uniquement pendant ce créneau)** à la salle des fêtes de Staple. C'est à ce moment-là que vous sera remis l'argent des articles vendus. Remise de 10% comprise.
- Tous les articles non retirés le jour du retrait seront donnés à une association caritative.
- Vous pouvez également faire don des articles que vous ne souhaitez pas reprendre lors du jour du retrait.

#### 7) RESPONSABILITÉS & ENGAGEMENTS :

- L'ASSE se dégage de toute responsabilité concernant les articles déposés en cas de vol, de détérioration ou de perte.
- Toute personne prise en train de voler ou ne respectant pas les bénévoles, et les autres acheteurs sera immédiatement expulsée de la bourse.
- Le dépôt et l'achat de tout article impose l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

**ASSOCIATION SPAPLOISE SPORTIVE ET EDUCATIVE**

Mairie de Staple 59190 STAPLE

Siret 448.283.515.00014

Renseignements à [asse.staple@gmail.com](mailto:asse.staple@gmail.com) ou sur la page Facebook de l'ASSE